

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 765

présenté par
Mme Spillebout, Mme Ibled, M. Huyghe, Mme Lemoine, M. Fait, M. Mongardien, Mme Yadan,
Mme Martin (Gironde), Mme Le Nabour, Mme Riotton, Mme Cestrières, M. Frébault,
Mme Firmin Le Bodo, Mme Josso et Mme Missoffe

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--